

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 12 mai 2021, s'est réuni dans la Salle des Congrès de Gray, le 20 mai 2021 à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, GHILES Philippe, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry. VILLENEUVE Régis.

Secrétaire de séance : DAGUET Nadine.



CS/20-05-2021/N°1

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PETR DU PAYS GRAYLOIS DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION ET DU CRTE

Le président rappelle que le 20 novembre 2020, une circulaire ministérielle instaurait les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), nouvelle génération de contrat territorial entre l'Etat et les territoires.

Début 2021, après consultation des territoires (Pays et EPCI) par Mme la Préfète sur les périmètres de ces futures contractualisations, le PETR a été retenu pour élaborer cette nouvelle contractualisation pour la période 2021-2026.

Un volet territorial par EPCI y sera inclus.

Seront signataires du CRTE le Pays et ses 3 EPCI membres.

La préparation de cette nouvelle contractualisation est prévue en deux temps :

- pour le 1^{er} juin : préparation et signature d'un protocole de préfiguration, fixant les objectifs / les ambitions / le cadre de travail / la gouvernance,
- pour le 31 décembre au plus tard : signature du CRTE (contrat-cadre et fiches-projets) avec les différentes parties prenantes.

Le président sollicite l'autorisation du comité syndical pour pouvoir signer le protocole de préfiguration ainsi que le futur CRTE.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président du PETR du Pays Graylois à signer le protocole de préfiguration ainsi que le CRTE avec l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210520-CS-20052021-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021



Didier CHEMINOT
Président

